

# DÉCLARATION DES PERFORMANCES

N° 4091\_Treillis-Therm-Coffrant-S\_2019-04-04

- 1 Code d'identification unique du produit type : **R1b**
- 2 Usage(s) prévu(s) : **Application Structurelle**
- 3 Fabricant : **KNAUF SAS, Zone d'Activités, Rue Principale  
68600 WOLFGANTZEN**
- 4 Mandataire : **Non Applicable**
- 5 Système(s) d'évaluation et de vérification de la constance des performances: **Système 2+**
- 6.a) Norme harmonisée : **EN 15037-4:2010+A1:2013**  
Organisme(s) notifié(s) : **CSTB (ON n°0679)**
- 7 Performances(s) déclarée(s) :

Designations commerciales	Caractéristiques essentielles											
	Dispositions Constructives				Capacité portante (par essai)	Résistance au feu et Réaction au feu		Isolation acoustique au bruit aérien et transmission des bruits d'impact (lorsque le produit est également destiné à des applications acoustiques)	Conductivité thermique et résistance thermique		Durabilité Substances dangereuses	
	Géométrie					Résistance au feu et Réaction au feu (Euroclasse)			Propriétés acoustiques			Durabilité Substances dangereuses
Largeur de l'entrevous [mm]	Hauteur de l'entrevous [mm]	Longueur de l'entrevous [mm]	Hauteur (épaisseur) de la languette [mm]	Résistance mécanique	Résistance à la compression	Résistance au feu	Réaction au feu (Euroclasse)	Propriétés acoustiques	Conductivité thermique [W/(m.K)]	Résistance thermique (1) [m².K/W]	Durabilité	Substances dangereuses
Treillis Therm Coffrant S	560	de 130 à 200	de 1035 à 1235	0	R1b	NPD			0,036	de 0,75 à 0,95	NPD	

(1) Se reporter à l'étiquette pour connaître les dimensions et le détail des résistances thermiques (suivant les montages) pour le profil livré.

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au règlement (UE) n°305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

Signé par le fabricant en son nom par :

**M. Eric HENNEKE, Responsable Environnement et Normalisation Européenne**

À **Wolfgantzen**, le **4 avril 2019**

